

Que faire après la classe de 9^e ?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Edition 2010
uniquement disponible en ligne

Que faire après la classe de 9e ?



Table des matières

Préface de Madame Mady Delvaux-Stehres Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle	7
Le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique	8
Après la 9 ^e une nouvelle étape... et les étapes à suivre	9
Le régime professionnel <ul style="list-style-type: none"> • le CATP : certificat d'aptitude technique et professionnelle • le CCM : certificat de capacité manuelle • le CITP : certificat d'initiation technique et professionnelle • Les formations et les conditions d'admission 	11
Le régime de la formation de technicien <ul style="list-style-type: none"> • Les formations menant au diplôme de technicien 	21
La réforme de la formation professionnelle	28
Le régime technique <ul style="list-style-type: none"> • Les formations menant au diplôme de fin d'études secondaires techniques 	30
Les critères de promotion au cycle inférieur	33
Le baccalauréat international	34
Les lycées techniques <ul style="list-style-type: none"> • les adresses 	35
Les internats	36
Les services d'orientation et de conseil <ul style="list-style-type: none"> • le CPOS • le SPOS • l'ALJ • le « bif » • l'ADEM • le MENFP • les Chambres professionnelles 	39

**Chères élèves, chers élèves,**

Vous voici arrivés à un moment de faire des choix qui engagent votre avenir.

Au cours des années que vous avez passées à l'école, vous avez suivi une formation générale et vous avez pu vous rendre compte de vos forces et de vos faiblesses, ainsi que de vos préférences pour certaines matières. Maintenant c'est à vous de vous engager et de prendre une décision concernant votre formation ultérieure.

Nos écoles offrent de multiples voies de formation. La brochure que vous tenez entre vos mains vous fournit des informations essentielles qui vous permettront de distinguer entre les différents régimes, divisions et sections, afin de vous aider à mieux vous orienter.

Le Service de Psychologie et d'Orientation scolaires (SPOS) de votre lycée est à votre disposition pour des explications supplémentaires.

Chers parents,

Il vous importe certainement que votre enfant s'oriente vers une formation qui lui procure une satisfaction personnelle et lui ouvre des perspectives intéressantes pour son avenir professionnel.

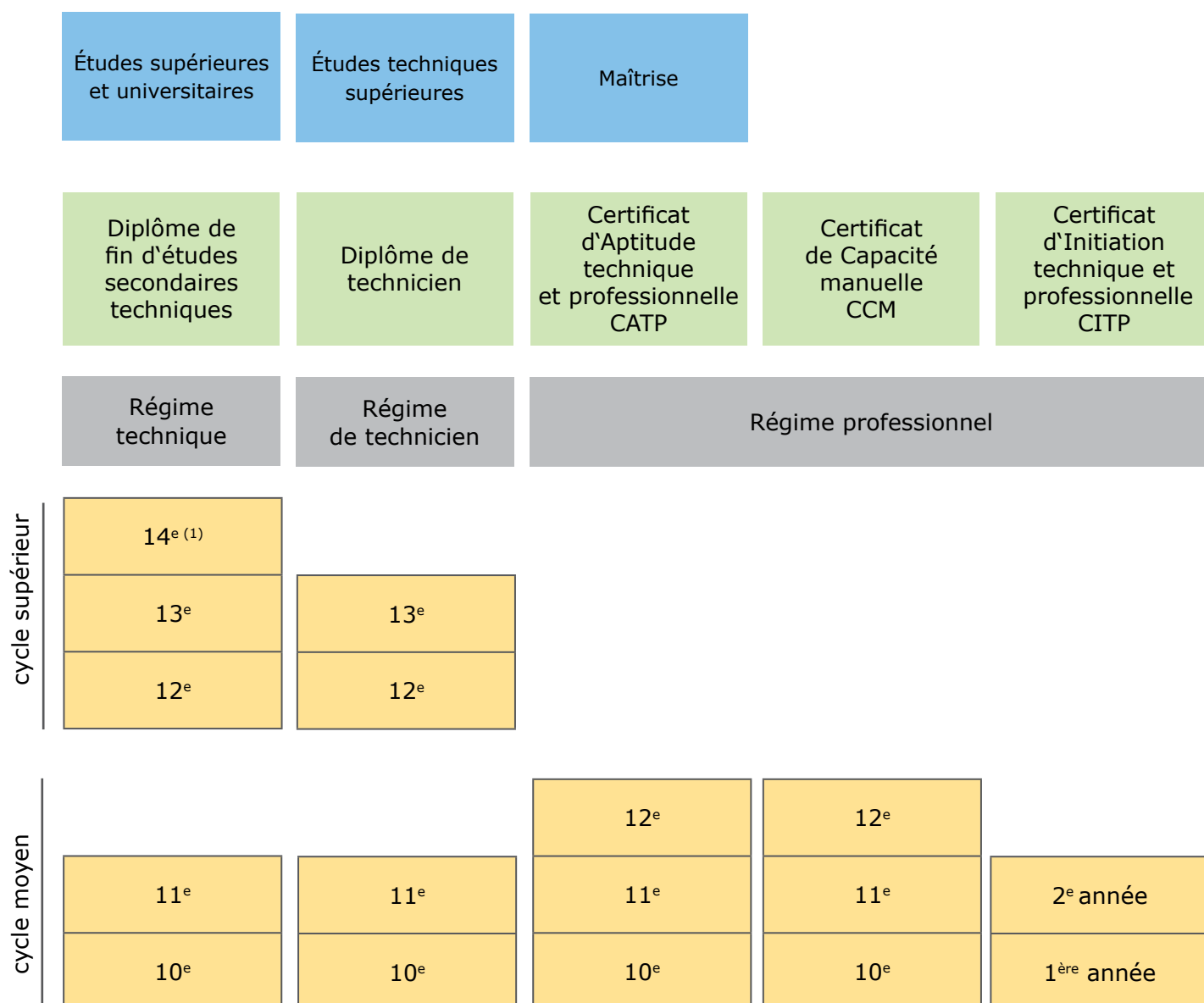
Ce guide vous est également destiné afin que vous puissiez accompagner et conseiller votre enfant au moment où il choisit sa voie de formation.

En espérant que vous y trouverez les informations qui vous permettent de prendre des décisions en connaissance de cause, je vous souhaite bonne lecture.

A blue ink handwritten signature, appearing to read 'M. Delvaux-Stehres', written over a horizontal line.

Mady Delvaux-Stehres
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

LE CYCLE MOYEN ET LE CYCLE SUPÉRIEUR DE L'EST



⁽¹⁾ Division des professions de santé et des professions sociales seulement.

N.B.: Suivant la réforme de la formation professionnelle, certaines formations seront proposées en DAP et CCP pour l'année scolaire 2010/2011 (voir p. 28)

APRÈS LA 9^E, UNE NOUVELLE ÉTAPE... ET LES ÉTAPES À SUIVRE

À la fin de l'année scolaire les élèves doivent décider quelle formation ils vont commencer. Ils doivent s'inscrire eux-mêmes pour la prochaine année scolaire, car l'inscription ne se fait plus automatiquement.

Bien sûr toutes les formations sont accessibles

aux filles et aux garçons, mais pour faciliter la lecture de la brochure, le terme « élève » est utilisé sous sa forme masculine. De même, les noms des métiers et professions sont présentés sous la forme masculine.

1) Inscription dans une classe de 10^e du régime technique

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 10^e du régime technique, doit s'inscrire auprès du lycée technique de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. Il faut que l'élève fournisse les documents suivants :

- 1) une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi ;
- 2) les bulletins de 9^e ;
- 3) l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il faut absolument qu'il s'inscrive. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de répétition, l'inscription en juillet est indispensable.

En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SPOS de son lycée.

2) Inscription dans une classe de la formation professionnelle (technicien et régime professionnel)

a) Classe de 10^e plein temps (nouveau régime)

L'élève qui choisit de continuer ses études dans une classe de 10^e plein temps, doit s'inscrire auprès du lycée technique de son choix lors des journées d'inscription. Ces journées sont organisées vers le 15 juillet. Il faut que l'élève fournisse les documents suivants:

- 1) une fiche d'inscription qu'il recevra au secrétariat du lycée choisi ;
- 2) les bulletins de 9^e ;
- 3) l'avis d'orientation.

Même s'il reste dans son lycée, il faut absolument qu'il s'inscrive. Même dans le cas d'un travail de vacances ou d'un travail de répétition, l'inscription en juillet est indispensable. En effet, en septembre beaucoup de classes sont complètes et l'élève risque de ne plus trouver de place dans la classe de son choix. Afin de savoir exactement dans quel lycée la formation choisie est proposée, il est important de se renseigner auprès du SPOS de son lycée.

b) Classe de 10^e concomitant (sous contrat d'apprentissage)

Si l'élève a pris la décision de faire un apprentissage chez un patron sous contrat d'apprentissage, il doit s'adresser au Service de l'orientation professionnelle de l'ADEM (Administration de l'Emploi) ou au SPOS de son lycée. (voir p. 39) C'est là qu'il aura des informations sur les places libres, les conditions d'apprentissage, la situation sur le marché de l'emploi, etc.

S'il n'a pas encore décidé quelle profession apprendre, il peut également s'adresser à un conseiller d'orientation de l'ADEM en vue d'un entretien.

Généralement, le service d'orientation professionnelle lui fournit une liste d'entreprises ou de maîtres-artisans à la recherche d'un apprenti. L'élève doit prendre rendez-vous chez un de ces patrons-formateurs.

S'il tombe d'accord avec le patron, il se rend de nouveau à l'ADEM.

C'est là qu'on lui remet les documents qui lui permettront, à la fois de conclure un contrat d'apprentissage avec son formateur et de s'inscrire aux cours concomitants d'un lycée technique.

À partir du 1^{er} juillet 2009, le placement ne se fera plus exclusivement par le Service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi mais également par les services suivants: SPOS, ALJ, CPOS, CNFPC.

La démarche est la suivante:

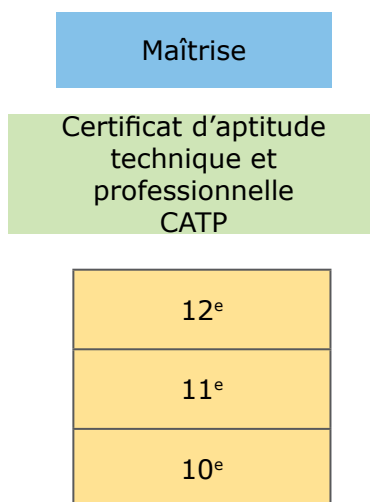
a) Sur base de l'avis d'orientation et des conditions d'accès aux différents métiers/professions, l'élève reçoit cinq offres de places d'apprentissage.

b) Le jeune se rend auprès des entreprises indiquées sur la liste. En cas de promesse d'embauche, il se rend immédiatement au Service de l'Orientation professionnelle de l'Administration de l'Emploi qui s'occupe de la procédure en vue d'un contrat d'apprentissage. Ce contrat ne pourra être conclu qu'après l'obtention du bulletin de fin d'année scolaire et à partir du 16 juillet. Si les démarches de l'élève ne sont pas concluantes, l'élève reçoit de nouveau cinq entreprises de la part du service concerné.

c) Au cas où l'élève trouve un poste d'apprentissage de sa propre initiative, il doit se rendre au Service de l'orientation professionnelle de l'ADEM pour la suite de la procédure.

d) L'élève d'origine non communautaire doit disposer d'une pièce d'identité valide autorisant un séjour au Luxembourg.

LE RÉGIME PROFESSIONNEL



CATP : Certificat d'aptitude technique et professionnelle

Apprentissage de différents métiers ou professions dans les domaines suivants en vue de l'obtention du CATP :

- agricole
- alimentaire
- artisanal
- commercial
- construction et habitat
- hôtelier et touristique
- industriel
- mécanique
- mode - santé - hygiène

Conditions d'admission :

- Avoir réussi une 9^e ;

Formation :

- liste des formations et des conditions d'admission qui mènent à un CATP : voir tableaux en pages 12-18
- Formation générale axée sur la vie professionnelle
- Formation professionnelle pratique et théorique
- Études d'une durée de 3 ans : plein temps au lycée
- ou sous contrat d'apprentissage dans une entreprise en alternance avec le lycée :
- régime concomitant
- Pour certaines professions, durée des études : 2 ans ou 4 ans
- Entrée dans la vie active, possibilité de poursuivre les études en vue de l'obtention du brevet de maîtrise
- Toutes les formations sont accessibles aux filles et aux garçons

N.B. : Suivant la réforme de la formation professionnelle, certaines formations seront proposées en DAP et CCP pour l'année scolaire 2010/2011 (voir p. 28)

Certificat
de capacité manuelle
CCM

12 ^e
11 ^e
10 ^e

CCM : Certificat de capacité manuelle

Apprentissage de différents métiers dans les domaines suivants :

- agricole
- alimentaire
- construction
- métallique
- mode, santé, hygiène

Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire finie ;
- demande d'admission à présenter à la commission spéciale CCM au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ;

Formation :

- Liste des formations qui mènent à un CCM : voir tableaux en pages 12-18
- Formation pratique à l'entreprise et 8 heures par semaine au lycée
- Cours au lycée : cours pratiques et théorie d'accompagnement
- Théorie professionnelle : programme allégé
- Le diplôme de CCM correspond à la partie pratique du diplôme du CATP
- Pour poursuivre les études et obtenir le diplôme du CATP, les élèves doivent réussir les cours théoriques des classes de 10^e, 11^e, et 12^e professionnelle



N.B.: Suivant la réforme de la formation professionnelle, certaines formations seront proposées en DAP et CCP pour l'année scolaire 2010/2011 (voir p. 28)

Certificat
d'initiation technique
et professionnelle
CITP

2^e année

1^{ère} année

CITP : Certificat d'initiation technique et professionnelle

Apprentissage dans 7 sections différentes :

- Cuisinier
- Électricien
- Installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation
- Installateur sanitaire
- Mécanicien d'autos et de motos
- Serveur
- Vendeur (sauf le vendeur en librairie)

Conditions d'admission :

- Demande d'admission à présenter à la commission spéciale CITP au Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle ;

Formation :

- liste des formations qui mènent à un CITP : voir tableaux en pages 12-18.
- Le diplôme de CITP donne accès à la profession d'aide-artisan dans la section choisie.
- Possibilité de faire, sous certaines conditions, plus tard le CATP correspondant.
- Formation pratique à l'entreprise et 8 heures par semaine au lycée.
- Cours au lycée : cours pratiques et théorie d'accompagnement.
- Théorie professionnelle : programme allégé.
- La durée d'apprentissage varie entre 2 et 4 années, selon le rythme personnel de l'élève pour le premier degré.
- Apprentissage selon le système modulaire pour la partie théorique.
- Formation vente : toutes les formations à l'exception de celles qui dépendent de la Chambre des Métiers.

Formations menant aux CATP/DAP, (CCM, CITP)/CCP

Tableaux des formations, structures et conditions d'admission particulières

Agriculture

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Agriculteur*	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		DAP
Fleuriste*	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	DAP
Floriculteur*	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		DAP
Maraîcher*	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	DAP
Opérateur de l'environnement et de la forêt*	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		DAP
Pépinieriste-paysagiste*	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	DAP

Alimentation

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Boucher-charcutier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Boulangier-pâtissier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Meunier (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Pâtissier - confiseur - glacier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Traiteur	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Vendeur en boucherie - charcuterie	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	
Vendeur en boulangerie - pâtisserie - confiserie	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Légende :

▶ : année plein temps au lycée / ▷ : année concomitante
(1) : formation totale ou partielle à l'étranger

Mode-santé-hygiène

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Aide-soignant	▶▶▶	l'admission des candidats est arrêtée par une commission		1. moyenne des notes annuelles en langues : ≥ 38 ; 2. l'admission est arrêtée par une commission		
Auxiliaire de vie	▶▶▶	l'admission des candidats est arrêtée par une commission		1. moyenne des notes annuelles en langues : ≥ 38 ; 2. l'admission est arrêtée par une commission		
Bijoutier-orfèvre (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Bottier-cordonnier	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Coiffeur*	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	DAP
Cordonnier-réparateur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Couturier* (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	DAP
Esthéticien	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Fourreur (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Horloger (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Maroquinier (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Mécanicien dentiste	▶▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Mécanicien - orthopédiste-bandagiste (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Modiste-chapelier (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Opticien	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Orthopédiste-cordonnier	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Tailleur (1)	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Vendeur technique en optique	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Mécanique

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Armurier (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Bobineur*	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		DAP
Carrossier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Débosselleur de véhicules automoteurs	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Électronicien de véhicules automoteurs	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Garnisseur d'autos	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Instructeur de véhicules automoteurs	▷▷▷	être âgé de 20 ans et être en possession du permis de conduire B depuis 2 ans / examen auprès du Ministère des Transports				
Magasinier garage	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Maréchal-ferrant (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Mécanicien-ajusteur	▷▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Mécanicien d'autos et de motos	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques	CITP possible	
Mécanicien de cycles (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Mécanicien de machines à coudre et à tricoter	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Mécanicien de machines et de matériel industriels et de la construction	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Peintre de véhicules automoteurs	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Légende :

▶ : année plein temps au lycée / ▷ : année concomitante
(1) : formation totale ou partielle à l'étranger

Construction-habitat

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Calorifugeur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Carreleur	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Charpentier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Couvreur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Électricien*	▶▷▷	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques	CITP possible	DAP
Électronicien en communication	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Fabricant et installateur d'enseignes lumineuses (1)	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Fabricant - poseur de volets et de jalousies (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Ferblantier-zingueur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Fumiste-ramoneur	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Installateur de chauffage, de ventilation et de climatisation	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	
Installateur frigoriste*	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		DAP
Installateur sanitaire	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	
Maçon	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Magasinier - chauffage	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Magasinier - électro	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Marbrier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Menuisier	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Nettoyeur de bâtiments (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Parqueteur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Peintre-décorateur*	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	DAP/CCP
Plafonneur - façadier	▶▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	

(suite)

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Serrurier	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Tailleur - sculpteur de pierres	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Tapissier - Décorateur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	
Vitrier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CCM possible	

Industrie

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Brasseur-malteur (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Dessinateur en bâtiment	▷▷▷	admission directe + test d'aptitude	admission directe + test d'aptitude	note annuelle ≥ 38 en mathématiques + test d'aptitude		
Électronicien en communication	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Électronicien en énergie	▷▷▷/ ▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Informaticien qualifié	▷▷▷	admission directe	admission directe	-		
Magasinier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Mécanicien d'avions*	▷▷▷	12 ^e technicien électrotechnique ou mécanique OU		CATP mécanique ou électrotechnique		DAP
Mécanicien industriel et de maintenance	▷▷▷/ ▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Mécanicien d'usinage	▷▷▷/ ▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Mécatronicien	▷▷▷	admission directe	admission directe	-		
Menuisier-ébéniste	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		
Serrurier de construction	▶▶▶	admission directe	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques		

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Commerce

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Agent de voyages	▷▷▷	admission directe	admission directe	moyenne des notes annuelles en langues : ≥ 38		
Assistant en pharmacie	▶▶▷	admission directe	admission directe	-		
Décorateur-étalagiste	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Décorateur-publicitaire	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Employé administratif et commercial	▶▶▷	admission directe	admission directe	-		
Gestionnaire qualifié en logistique	▷▷▷	admission directe	admission directe	-		
Magasinier	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Conseiller en vente (CCP: approvisionneur)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		DAP/CCP



Légende :

▶ : année plein temps au lycée / ▷ : année concomitante
 (1) : formation totale ou partielle à l'étranger

Hôtellerie

Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Cuisinier	▶▶▶/ ▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	
Hôtelier-restaurateur	▶	CATP restaurateur				
Restaurateur	▶▶▶	admission directe	admission directe	admission directe		
Serveur de restaurant	▶▶/ ▷▷	admission directe	admission directe	admission directe	CITP possible	

Divers

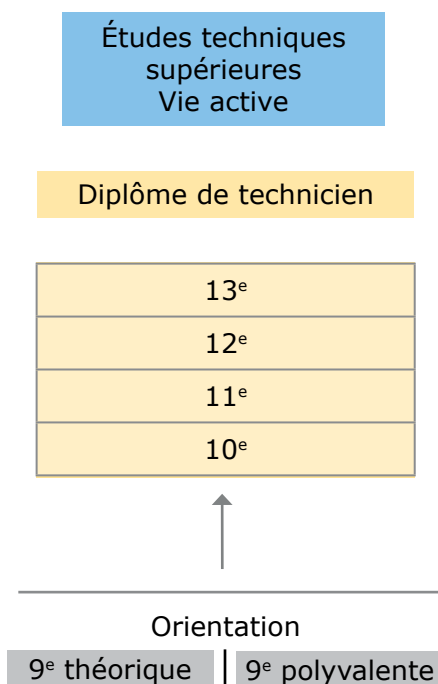
Formation	Filière	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance				à partir de l'année scolaire 2010/2011
		9 TE	9 PO	9 PR		
Fabricant-réparateur d'instruments de musique (1)	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Imprimeur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Instructeur de natation	▷▷▷	admission directe	admission directe	-		
Photographe*	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		DAP
Relieur	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Sérigraphe	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		
Vitrier d'art	▷▷▷	admission directe	admission directe	admission directe		

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Légende :

▶ : année plein temps au lycée / ▷ : année concomitante
(1) : formation totale ou partielle à l'étranger

LE RÉGIME DE LA FORMATION DE TECHNICIEN



Choix de 18 sections réparties sur 10 divisions :

- division administrative et commerciale ;
- division agricole (sections agricole, environnement naturel, horticole) ;
- division artistique ;
- division chimique ;
- division électrotechnique (section communication et énergie) ;
- division génie civil (sections bâtiment, constructions civiles, travaux publics) ;
- division hôtelière et touristique (sections hôtelière et touristique) ;
- division informatique ;
- division mécanique (sections mécanique générale, mécanique automobile et d'avion*) ;
- division en équipement du bâtiment (section équipement énergétique et technique des bâtiments)*

Formation

- Formation polyvalente axée sur la vie professionnelle, préparation à des postes de responsabilité.
- Formation professionnelle théorique poussée et formation professionnelle pratique.
- Cycle de 4 ans, plein temps au lycée et stages de formation dans les entreprises.
- Entrée dans la vie active ou possibilité de faire des études techniques supérieures dans la spécialité correspondante.

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Formations menant au diplôme de technicien

Tableau des formations, structures et conditions d'admission particulières

Formation	Conditions d'admission spécifiques suivant provenance :	
	9 TE	9 PO
Division administrative et commerciale	admission directe	moyenne des notes annuelles ≥ 38 en langues
Division agricole : section agricole section environnement naturel section horticole	admission directe	note annuelle ≥ 38 en sciences naturelles
Division artistique	l'élève doit faire preuve de compétences artistiques ; le ministre fixe les modalités pour évaluer ces compétences	
Division chimique	admission directe	note annuelle ≥ 38 en sciences naturelles
Division électrotechnique : technicien en communication technicien en énergie	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division génie civil : technicien en bâtiment technicien en constructions civiles technicien en travaux publics	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division hôtelière et touristique : technicien en hôtellerie technicien en tourisme	admission directe	moyenne des notes annuelles ≥ 38 en langues
Division informatique	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division mécanique : technicien en mécanique automobile technicien en mécanique générale	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
technicien en mécanique d'avions*	CATP	CATP
Division en équipement du bâtiment: technicien en équipement énergétique et technique du bâtiment*	admission directe	note annuelle ≥ 38 en mathématiques

*la formation sera organisée à partir de l'année scolaire 2010/2011 suivant la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. (voir p. 28)

Division administrative et commerciale

T3 CM
T2 CM
T1 CM
T0 CM

Domaines d'activités :

4 ans de formation administrative, commerciale et générale.

Classe de 12^e: introduction à différentes spécialisations : assurances, banques, fiduciaires, transport, petites et moyennes entreprises.

Classe de 13^e: approfondissement dans une des options de spécialisation.

Description :

Travail administratif autonome, information et communication, correspondance, facturation, gestion du personnel, organisation et planification dans les domaines: commerce, artisanat, industrie, banques et assurances.

Division agricole, section agricole

T3 AG
T2 AG
T1 AG
T0 AG

Domaines d'activités :

4 années de formation agricole et générale. Les branches importantes sont l'agronomie et la zootechnologie. Durant la formation les élèves ont des contacts avec des vétérinaires et font des stages pratiques dans des entreprises agricoles.

Description :

Travail dans des fermes familiales ou autres. Il existe également des possibilités de spécialisation dans des écoles supérieures.

Division agricole, section environnement naturel

T3 EN
T2 EN
T1 EN
T0 EN

Description :

Matières importantes: l'environnement forestier, l'environnement naturel, l'économie forestière, la législation, les travaux pratiques en forêt et environnement.

Domaines d'activités :

Travail dans la forêt et l'environnement naturel: la planification, l'exécution et le contrôle des tâches qui sont essentielles au développement, à l'entretien et à l'exploitation des forêts, ainsi qu'à l'environnement naturel. Employeurs possibles: l'État, les communes et les entreprises privées (bureaux d'études).

Division agricole, section horticole

T3 HR
T2 HR
T1 HR
T0 HR

Description :

Formation dans les domaines fleuriste, jardinier, pépiniériste, paysagiste.

Domaines d'activités :

Travail dans les entreprises familiales ou autres; dans les services des parcs, des jardins, des administrations communales, étatiques ou de grandes entreprises.

Division artistique

T3 AR
T2 AR
T1 AR
T0 AR

Description :

Formation artistique générale.
Choix entre plusieurs spécialisations.

Domaines d'activités :

Travail dans une agence de publicité ou dans une imprimerie: création de logos, mise en page de publicités, de dépliants; choix des couleurs et des lettrages, connaissance des procédés d'impression.

Division chimique

T3 CH
T2 CH
T1 CH
T0 CH

Description :

Chimie organique, analytique, physique et industrielle. Mathématiques, physique, informatique. Travail autonome en laboratoire.

Domaines d'activités :

Travail dans des laboratoires chimiques et parachimiques, dans les secteurs privé et industriel. Analyse d'échantillons de matières premières, analyses chimiques, physico-chimiques et comparatives, contrôle des normes de sécurité.

Division électrotechnique

T3 EC	T3 EE
T2 EC	T2 EE
T1 EL	
T0 EL	

Description :

Classes de 10^e et de 11^e : électrotechnique.
Classes de 12^e et de 13^e: choix entre deux sous-sections:

- technicien en communication (EC)
- technicien en énergie (EE)

Domaines d'activités :

- Technicien en communication: Maintenance, développement, modifications d'installations existantes dans les domaines de la transformation d'informations et de la transmission d'informations.

- Technicien en énergie: Installation, contrôle et mise en marche d'installations et d'équipements dans les secteurs de réseaux de distribution d'énergie, de machines motrices, d'asservissements et régulations.

Division génie civil

T3 GC
T2 GC
T1 GC
T0 GC

Description :

Classes de 10^e et de 11^e: génie civil.
Classes de 12^e et de 13^e: choix entre trois options:

- bâtiment
- constructions civiles
- travaux publics

Domaines d'activités :

- Bâtiment:

Développement et finition de plans de construction. Élaboration de documents en relation avec un projet d'exécution. Mesurages et levés topographiques et de bâtiments. Détermination et calcul des frais de construction et de fournitures. Coordination, gestion et surveillance de chantiers.

- Constructions civiles:

Élaboration de plans dans le domaine des constructions civiles. Développer et dessiner des détails de construction. Calculs de stabilité et de résistance de matériaux. Mesurages et levés topographiques et de bâtiments. Élaboration de bordereaux de soumission. Coordination, gestion et surveillance de chantiers.

- Travaux publics:

Élaboration de plans de voirie et d'infrastructures. Élaboration de bordereaux de soumission. Calculs de stabilité et de résistance de matériaux. Mesurages et levés topographiques et de bâtiments. Coordination, gestion et surveillance de chantiers.

Division hôtelière et touristique

T3 HO	T3 TO
T2 HO	T2 TO
T1 HT	
T0 HT	

Description :

Classes de 10^e et de 11^e: formation pratique et théorique à l'école pendant 8 mois par an. Stages pratiques en entreprise pendant 10 semaines par an.

Classes de 12^e et de 13^e: choix entre deux sous-sections:

- hôtelière (HO)
- touristique (TO)

Domaines d'activités :

- Section hôtelière:

Travail dans l'administration, l'organisation et la direction d'entreprises hôtelières et de restauration au Luxembourg et à l'étranger.

- Section touristique:

Travail pour le compte de syndicats d'initiative et bureaux de tourisme, d'agences de voyages, de « tour-opérateurs » etc. Promotion de régions et d'infrastructures touristiques. Organisation de séjours touristiques, voyages collectifs, de congrès, symposiums et séminaires. Prospection de nouvelles régions, destinations, hôtels, etc.

Division informatique

T3 IF
T2 IF
T1 IF
T0 IF

Description :

Les branches principales sont: la programmation, les systèmes d'exploitation, les applications bureautiques, les réseaux, l'architecture des ordinateurs, l'électronique, les asservissements, les techniques multimédia, les mathématiques, l'anglais.

Domaines d'activités :

Travail dans le domaine des banques, du commerce et de l'industrie: planification, installation, vente, entretien et dépannage de systèmes informatiques. Étude des coûts, conseils et informations aux clients des points de vue technique et bureautique.

Division mécanique - section mécanique générale

T3 MG
T2 MG
T1 MG
T0 MG

Domaines d'activités :

Travail dans les secteurs industriel, artisanal et public. Les tâches du technicien en mécanique comprennent: le développement, la conception et le montage d'installations mécaniques, pneumatiques et hydrauliques, la maintenance et la remise en état de machines et d'installations, la fabrication de pièces sur des machines d'outillage.

Description :

Formation pratique et théorique au lycée. Les aspects importants sont: techniques de fabrication et d'automatisation, technique de commande et de régulation, technique d'installation et communication technique.

Division mécanique - section mécanique automobile

T3 MA
T2 MA
T1 MA
T0 MA

Description :

Connaissances de base dans le travail du métal, de la technologie de régulation, d'instrumentation, de transmission d'informations, de l'électronique, de l'hydraulique/pneumatique... Détection d'erreurs; moteurs, équipements d'échappement de gaz, transmission, freinage, alimentation électrique, carrosserie...

Domaines d'activités :

Travail dans un garage automobile: direction technique, service après-vente, surveillance technique ou travail dans le domaine des expertises d'accidents.

Division mécanique - section mécanique d'avions

S3 AM
S2 AM

Domaines d'activités :

Le mécanicien d'avion est un intervenant polyvalent qui met en œuvre ses connaissances en matière mécanique, électrique et en informatique pour assurer la maintenance d'avions. Ces interventions se font aussi bien à Luxembourg qu'aux escales des appareils à l'étranger. Après la maintenance, les avions ne sont remis en service qu'après contrôle des réparations par un technicien explicitement habilité. En fonction de son expérience et de sa formation continue, le mécanicien d'avion est amené à assurer cette fonction. La licence AML (Aircraft Maintenance Licence) autorise le détenteur de celle-ci de travailler dans tous les pays de l'Union européenne et dans tous les pays membres de l'EASA (European Aviation Safety Agency).

Description :

La formation pour l'obtention du Diplôme de Technicien en mécanicien d'avion s'étend sur une durée de 2 ans et se fait sous contrat d'apprentissage. La formation en entreprise est accompagnée d'un enseignement au Lycée technique privé Emile Metz.

Conditions d'accès à la formation:

Réussite d'une classe de 12^e en régime de technicien, dans les divisions électrotechnique ou mécanique ou réussite du certificat d'aptitude technique et professionnelle dans les formations mécanicien industriel et de maintenance ou électronicien en énergie. La bonne maîtrise de la langue anglaise est une condition préalable, étant donné que la formation se tient intégralement en anglais.

Division en équipement du bâtiment - section équipement énergétique et technique du bâtiment

T3
T2
T1

Domaines d'activités :

- installation de systèmes énergétiques à la pointe du progrès visant à réduire l'énergie consommée à un minimum tout en améliorant le confort,
- amélioration de l'efficacité énergétique d'installations existantes,
- utilisation des énergies renouvelables,
- conseil énergétique.

Description :

Contrôle, mise en service, maintenance et optimisation du fonctionnement des différents systèmes énergétiques et techniques de l'électrotechnique, du chauffage, du sanitaire, de la cryogénie et de la climatisation.

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi portant réforme de la formation professionnelle est entrée en vigueur le 19 décembre 2008. À la rentrée 2010-2011, 19 formations débiteront en classe de 10e selon le nouveau système. La rentrée des classes des autres formations se fera à partir de l'année scolaire 2011/2012.

La modernisation de la formation initiale repose essentiellement sur 3 axes:

- l'approche par compétences: Tout comme les autres ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise, la formation professionnelle passe elle aussi d'un enseignement essentiellement fondé sur les contenus des matières scolaires à un enseignement axé sur le développement des compétences. Les compétences sont définies comme un ensemble organisé de connaissances (savoirs), d'aptitudes (savoir-faire) et d'attitudes (savoir-être) qu'il faut posséder pour exercer une profession ou un métier.

- le système modulaire: Chaque formation professionnelle est structurée en différentes unités capitalisables (qualifications partielles). Ces unités sont subdivisées en modules de formation qui mènent à une ou plusieurs compétences d'un métier ou d'une profession.

L'organisation modulaire permet d'établir des liens et des passerelles entre les différentes formations. Elle a également l'avantage de permettre aux apprentis qui ont échoué dans un nombre réduit de modules de les rattraper en cours de formation, sans devoir redoubler toute une année.

- le partenariat renforcé entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel, qui doit aboutir à une meilleure adaptation aux exigences des situations professionnelles réelles.

La formation professionnelle réorganise le régime professionnel et le régime de la formation de technicien. Elle porte sur un total de 118 formations, réparties sur 3 niveaux:

- la formation menant au **Certificat de capacité professionnelle (CCP)**, d'une durée normale de 3 ans. Elle se déroule surtout en milieu professionnel et s'adresse à des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage.
- la formation menant au **Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)**, qui remplace l'actuel Certificat d'aptitude technique et professionnelle (CATP). Elle a une durée normale de 3 ans et peut être offerte soit sous contrat de stage, soit sous contrat d'apprentissage.
- la formation menant au **Diplôme de technicien (DT)**, d'une durée normale de 4 ans à caractère technique et orientée vers la pratique professionnelle. Cette formation sera principalement organisée sous contrat de stage. Des modules spéciaux sont prévus pour les élèves qui visent également le certificat donnant accès aux études techniques supérieures.

Liste des métiers/formations qui seront organisés à partir de l'année scolaire 2010/2011, conformément à la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle.

Régime professionnel

Division de l'apprentissage agricole (DAP)

Section des opérateurs de l'environnement
 Section des agriculteurs
 Section des horticulteurs
 Sous-section horticulteur-fleuriste
 Sous-section horticulteur-maraîcher
 Sous-section des floriculteurs
 Sous-section des pépiniériste-paysagiste

Division de l'apprentissage commercial

Section des conseillers en vente (DAP)
 Section des approvisionneurs (CCP)

Division de l'apprentissage industriel (DAP)

Section des mécaniciens d'avions

Division de l'apprentissage artisanal (DAP)

Section des électriciens
 Section des bobineurs
 Section des installateurs frigoriste
 Section des couturiers et modistes
 Section des coiffeurs
 Section des peintres-décorateurs (DAP)
 Section des peintres-décorateurs (CCP)
 Section des photographes

Régime de la formation de technicien

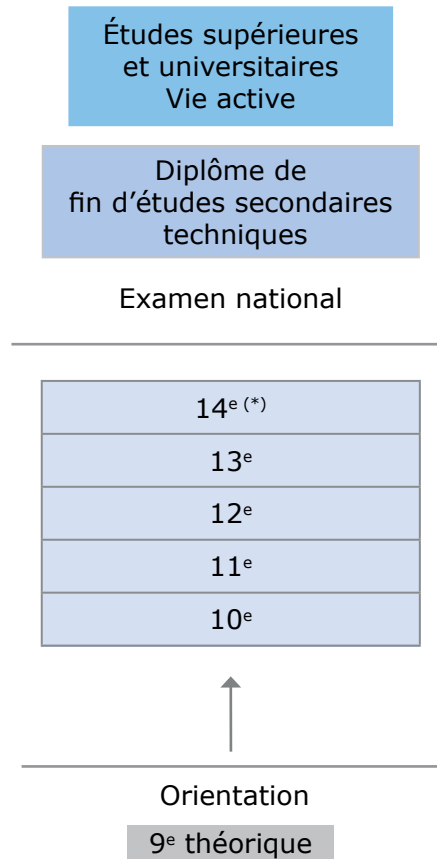
Division mécanique

Section des techniciens en mécanique d'avions

Division en équipement du bâtiment

Section des techniciens en équipement énergétique et technique des bâtiments

LE RÉGIME TECHNIQUE



Formations menant au diplôme de fin d'études secondaires techniques

Tableau des formations, structures et conditions d'admission particulières

Division administrative et commerciale	moyenne des notes annuelles ≥ 38 en langues
Division technique générale	note annuelle ≥ 38 en mathématiques
Division des professions de santé et des professions sociales	note annuelle ≥ 38 en sciences naturelles

Formation

- Formation générale importante.
- Formation technique, théorique et pratique poussée.
- Cycle de 4 ans, plein temps au lycée, 5 ans pour la division des professions de santé et des professions sociales.
- Entrée dans la vie active ou possibilité d'accéder à des études universitaires.

(*) classe de 14^e pour la division des professions de santé et des professions sociales

Division administrative et commerciale

13 CG	13 CC
12 CG	12 CC
11 CM	
10 CM	

Classes de 10^e et de 11^e : formation générale et administrative.

Classes de 12^e et de 13^e : choix entre deux sections :

- Gestion (CG)
- Communication et Organisation (CC)
 - Section « Gestion » :

La section « Gestion » est une formation axée sur la comptabilité et la gestion dans les entreprises.

- Section « Communication et Organisation » :

La section « Communication et Organisation » est axée sur la communication et les techniques administratives du secrétariat.

Travail dans le domaine administratif et de gestion auprès d'entreprises privées ainsi qu'auprès de l'État.

Le diplôme obtenu permet également la poursuite d'études supérieures, plus particulièrement dans les domaines de l'économie, du droit et de la comptabilité.

Division technique générale

13 GE	13 GI
12 GE	12 GI
11 TG	
10 TG	

Classes de 10^e et de 11^e : formation générale et technique.

Classes de 12^e et de 13^e : choix entre les sections :

- Technique générale (GE)
- Informatique (GI)
 - Section « Technique générale » :

Cette section prépare aux carrières moyennes dans les entreprises industrielles technico-commerciales e.a. Elle prépare également à des études supérieures d'ingénieur et d'autres professions dans le secteur technique et des sciences exactes.

- Section « Informatique » :

Cette section prépare à la vie professionnelle et à des études supérieures en informatique.



Division des professions de santé et des professions sociales

Diplôme d'assistant technique médical en laboratoire	Diplôme d'assistant technique médical en radiologie	Diplôme d'infirmier	Diplôme d'éducateur
14 SL	14 SR	BTS	14 ED
13 SL	13 SR	13 SI	13 ED
12 SL	12 SR	12 SI	12 ED
11 PS			
10 PS			

Description:

Classes de 10^e et de 11^e : elles comprennent une formation générale et une préformation théorique aux professions de santé et aux professions sociales.

Classes de 12^e, de 13^e et de 14^e : elles comprennent en outre les branches d'enseignement et une formation professionnelle.

L'élève ayant réussi le bac en 13SI peut alors entamer, au lycée, des études supérieures de deux années qui sont sanctionnées par un Brevet de technicien Supérieur BTS avec la mention « Infirmier en soins généraux ».

Domaines d'activités:

L'infirmier et les autres professionnels de la santé travaillent dans les établissements hospitaliers, dans les maisons de soins, les maisons de retraite et les soins à domicile, parfois dans des entreprises ou administrations.

Les détenteurs d'un diplôme de cette division peuvent poursuivre des études supérieures pour les professions d'infirmier gradué, de masseur-kinésithérapeute, d'ergothérapeute, d'assistant social, voire même, dans certains cas, de médecin, de vétérinaire ou de pharmacien.

L'éducateur travaille dans les institutions qui accueillent ou prennent en charge des enfants, des adultes, des personnes âgées, des personnes en difficulté ou présentant un handicap...

Le détenteur du diplôme d'éducateur peut envisager des études supérieures pour les professions d'éducateur gradué, de pédagogue, d'assistant social, de sociologue, de psychologue.



LES CRITÈRES DE PROMOTION AU CYCLE INFÉRIEUR

1) Le texte intégral du règlement grand-ducal modifié du 14 juillet 2005 déterminant « l'évaluation et la promotion des élèves de l'enseignement secondaire technique et de l'enseignement secondaire » se trouve sur le site Internet :

www.men.public.lu à la rubrique « Système éducatif - Enseignement post-primaire ».

2) Ces modalités de promotion valent seulement pour les classes du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique. À partir de la classe de 10^e les conditions changent.

Branches

En classe de 7^e, les branches suivantes sont enseignées :

- français ;
- mathématiques ;
- allemand / luxembourgeois ;
- sciences sociales ;
- sciences naturelles ;
- éducation technologique et branches d'expression.

Dans les classes de 8^e et de 9^e, l'anglais s'y ajoute.

L'élève choisit en plus la branche « formation morale et sociale » ou « instruction religieuse et morale » qui intervient dans le calcul de la moyenne générale.

Notes

Pour chaque branche la note trimestrielle est la moyenne des notes des devoirs en classe. Sur la base des interrogations orales ou écrites, entre 1 et 4 points peuvent être ajoutés ou retranchés à cette moyenne.

Note annuelle

La note annuelle d'une branche est la moyenne des notes trimestrielles.

Moyenne générale annuelle

La moyenne générale annuelle est la moyenne de toutes les notes annuelles. Cette moyenne peut être « pondérée ».

Réussite et échec

Pas de note insuffisante :

L'élève réussit si toutes ses notes annuelles sont suffisantes (30 points au moins).

Une ou plusieurs notes insuffisantes :

L'élève réussit également s'il a obtenu une moyenne générale annuelle de 45 points au moins même s'il a des notes insuffisantes.

L'élève échoue si le nombre des notes insuffisantes est supérieur au tiers (non arrondi) du nombre total de branches qui sont au programme de la classe fréquentée.

Dans l'hypothèse que le nombre de notes insuffisantes ne dépasse pas ce seuil, l'élève peut réussir si les conditions suivantes sont remplies :

- L'élève peut compenser une seule note annuelle insuffisante d'au moins 20 points s'il a 36 en moyenne.
- L'élève peut compenser deux notes annuelles insuffisantes d'au moins 20 points s'il a 38 en moyenne.

Cependant : Les deux notes à compenser ne doivent pas, les deux à la fois, faire partie du groupe de branches « allemand, français et 'éducation technologique et branches d'expression' » si l'élève est en 9 TE ou en 9 PO ;
ou du groupe de branches « allemand, français et 'options' » si l'élève est en 9 PR. Dans ce cas, le conseil de classe impose à l'élève un ajournement dans une des branches en question.

D'une manière générale...

... les notes non compensables entraînent un ajournement. Au cycle inférieur, cet ajournement prend la forme d'un travail de révision dont le contenu et les modalités sont fixés par le conseil de classe.

Dans les branches compensées, le conseil de classe peut également imposer un travail de révision, avec ou sans épreuve. Dans le cas d'une épreuve, la note est mise en compte comme note obtenue au début de l'année scolaire suivante.

LE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL

Il est désormais possible de préparer au Luxembourg le bac international conformément aux stipulations de « l'Organisation du Baccalauréat International » qui a son siège à Genève.

Ce bac est offert et reconnu dans la plupart des pays du monde.

Pour qu'il soit reconnu par les autorités luxembourgeoises, un bac international doit répondre à des critères définis dont certains sont spécifiques pour notre pays.

Le bac international au LTC

Public cible :

Jeunes à partir de 15 ans arrivés récemment au pays et jeunes optant pour des études secondaires en langue française, tous capables de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.

Branches enseignées :

- français (langue maternelle)
- anglais (niveau très élevé)
- sciences humaines
- sciences expérimentales
- mathématiques et informatique
- arts et options.

La formation est complétée par : les sports, la théorie de la connaissance et la rédaction d'un mémoire.

Spécificités :

4 années d'études comprenant :

- 2 années préparatoires (4^e et 3^e)
- 2 années du programme proprement dit (2^e et 1^{ère})
- Langue véhiculaire: français
- Langue A1 : français (langue principale)
- Langue A2 : anglais (langue secondaire)

L'allemand est enseigné à un niveau adapté.

Les débutants sont acceptés en classe de 4^e.

Conditions d'admission :

- très bonne maîtrise du français et bonnes connaissances en anglais ;
- 5^e ES réussie ou 9^e théorique avec une moyenne générale de ≥ 45 points ou études à l'étranger reconnues comme équivalentes ;
- traitement individuel des dossiers ;
- test d'admission en langues et en mathématiques.

Lycée Technique du Centre (LTC)
Madame Netty MAAS
106, av. Pasteur, L-2309 Luxembourg
Tél. : 47 38 11-1 / Fax : 46 02 98
E-mail : antoinette.maas@education.lu
Site Internet : <http://www.ltc.lu>

Le bac international à l'AL

Le programme s'adresse particulièrement aux élèves récemment arrivés au Luxembourg et parlant couramment l'anglais. L'anglais enseigné est d'un niveau très élevé.

Des informations détaillées seront fournies par :

Athénée de Luxembourg (AL)
Monsieur Charles MEDER
24, bd Pierre Dupong, L-1430
Luxembourg
Tél. : 26 04 6116 / Fax : 26 04 61 04
E-mail : charles.meder@education.lu
Site Internet : <http://www.ibo.org>

Autres lycées...

Les deux autres institutions (privées) qui préparent le baccalauréat international, mais avec un programme quelque peu différent, sont :

- Fräi-öffentlech Waldorfschoul asbl
45, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg
Tél. : 46 69 32 / Fax : 22 02 08
e-mail: info@waldorf.lu
Site Internet : <http://www.waldorf.lu>
- International School of Luxembourg asbl
36, bd Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg
Tél. : 26 04 40 / Fax : 26 04 47 04
e-mail : information@islux.lu
Site Internet : <http://www.islux.lu>

LES LYCÉES TECHNIQUES

LES ADRESSES

Région Centre

<p>Lycée Technique des Arts & Métiers (LTAM) 19, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg Directrice : Mme Véronique SCHABER Renseignements - tél. : 46 76 16-205 www.ltam.lu</p>	<p>Lycée Josy Barthel, Mamer (LJBM) rue Gaston Thorn, L-8268 Mamer Directeur : M. Jean WAGNER Renseignements - tél. : 26 31 40-1 www.ljbm.lu</p>	<p>Lycée Technique de Bonnevoie (LTB) 119, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg Directeur : M. Jean-Marie WIRTGEN Renseignements - tél. : 40 39 45-205 www.ltb.lu</p>
<p>Lycée Technique du Centre (LTC) 106, avenue Pasteur, L-2309 Luxembourg Directeur : M. Jean-Paul LENERTZ Renseignements - tél. : 47 38 11-1 Annexe Kirchberg : rue R. Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg Renseignements - tél. : 43 43 32-1 www.ltc.lu</p>	<p>Lycée Technique Michel-Lucius (LTML) 157, av Pasteur, L-2311 Luxembourg Directeur : Mme Pascale PETRY Renseignements - tél. : 47 33 05 50 www.ltml.lu</p>	<p>Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) Siège : 27, rue Barblé, L-1210 Luxembourg Directrice : Mme Marianne GILLEN Renseignements - tél. : 44 11 37 46 Centre de Formation Luxembourg: Val Saint-André, L-1128 Luxembourg Renseignements - tél. : 26 44 54-1 www.ltps.lu</p>
<p>Lycée Technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) 46, rue de la Gare, L-7535 Mersch Directeur : M. Henry WELSCHBILLIG Renseignements - tél. : 26 32 34-1 www.ltpes.lu</p>	<p>Lycée Technique École de Commerce et de Gestion (LTECG) 21, rue Marguerite de Brabant L-1254 Luxembourg Directrice : Mme José FRIDERES Renseignements - tél. : 26 04 50 www.ltecg.lu</p>	<p>École Privée Fieldgen (EPF) 21, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg Directrice : Sr Danièle FALTZ Renseignements - tél. : 49 94 31-268 www.epf.lu</p>
<p>École privée Grandjean (EPG) 7, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg Directrice : Mme Rose-Marie ERNSTBERGER Renseignements - tél. : 48 01 07 www.epg.lu</p>	<p>Lycée-École privée Notre-Dame Sainte-Sophie (EPND) 4, rue Marguerite de Busbach L-1269 Luxembourg Directeur : M. Alain SIMONELLI Renseignements - tél. : 43 40 91 www.epnd.lu</p>	<p>Lycée Technique Privé Emile Metz (LTPEM) 50, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg Directeur : M. Théo THILL Renseignements - tél. : 43 90 61-461 www.ltpem.lu</p>
<p>Fraï-öffentlech Waldorfschoul Lëtzebuerg 45, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg Direction : Direction collégiale Renseignements - tél. : 46 69 32 www.waldorf.lu</p>		

Région Ouest

Atert-Lycée (ALR)

1, rue du Lycée,
L-8508 Redange
Directeur : M. Claude BOEVER
Renseignements -tél. : 26 62 32 20
www.alr.lu

Région Sud

<p>Lycée Technique Esch-sur-Alzette (LTE) 32, rue Henri Koch, L-4354 Esch-sur-Alzette Directeur : M. Gilbert ENGEL Renseignements - tél. : 55 95 45-205 Annexe Wobrécken 11, av. de la Paix, L-4275 Esch-sur-Alzette Renseignements - tél. : 55 95 43-404 www.lte.lu</p>	<p>Lycée Technique de Lallange (LTL) Place Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette Directeur : M. Claude LOESCH Renseignements - tél. : 55 95 42-305 /www.ltl.lu</p>	<p>Lycée technique Mathias Adam (LTMA) bâtiment A : Boîte postale 25, L-4101 Lamadelaine Directeur : M. Edgar MÜLLER bâtiment B : Boîte postale 38, L-4701 Pétange Renseignements - tél. : 50 87 30-204 www.ltma.lu</p>
<p>Lycée technique Nic. Biever (LTNB) 28, rue du Parc, L-3542 Dudelange Directeur : M. José LEINER Renseignements - tél. : 51 60 31 www.ltnb.lu</p>	<p>Lycée Technique pour professions éducatives et sociales (LTPES) rue de Bettembourg, L-3378 Livange Renseignements - tél. : 52 35 25-1 www.ltpes.lu</p>	<p>Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) Centre de Formation Bascharage : 13, rue de l'Église, L-4922 Bascharage Renseignements - tél. : 54 64 74 202 www.ltps.lu</p>
<p>Lycée Technique École Privée Marie-Consolatrice (EPMC) 101, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette Directeur : M. Charles GRETHEN Renseignements - tél. : 57 12 57-1 www.epmc.lu</p>		

Région Est

<p>Lycée technique Joseph Bech (LTJB) 18, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher Directeur : M. Gilles ESTGEN Renseignements - tél. : 75 06 65-205 www.ltjb.lu</p>	<p>Lycée Classique d'Echternach - Lycée Technique d'Echternach (LCE) Ancienne Abbaye, L-6401 Echternach Directeur : M. Henri TRAUFLER Renseignements - tél. : 72 87 15-207 www.lce.lu</p>	<p>Schengen-Lyzeum Perl (SLP) auf dem Sabel 2, D-66706 Perl Directeur : M. Volker STAUDT Renseignements - tél. : 2478 5120 www.schengenlyzeum.eu</p>
---	--	---

Région Nord

<p>Lycée Technique Agricole (LTA) 72, av Salentiny, L-9080 Ettelbrück Directrice : Mme Martine HANSEN Renseignements - tél. : 81 85 25-1 www.lta.lu</p>	<p>Lycée Technique d'Ettelbrück (LTett) 71, av Salentiny, L-9080 Ettelbrück Directeur : M. Lucien KLEIN Renseignements - tél. : 81 92 01-305 www.ltett.lu</p>	<p>Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH) rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch Directeur : M. Louis ROBERT Renseignements - tél. : 80 87 91-1 www.lthah.lu</p>
<p>Lycée du Nord (LN) 19, rue Général Patton, L-9551 Wiltz Directeur : M. Jo TROIAN Renseignements - tél. : 95 93 20-232 www.lnw.lu</p>	<p>Nordstad-Lycée (NOSL) 17, rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch Directeur : M. Francis SCHATZ Renseignements - tél. : 80 47 54-25 www.nosl.lu</p>	<p>Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) Centre de Formation Ettelbrück : 79, rue de Welscheid L-9090 Warzen Renseignements - tél. : 81 73 81-201 www.ltps.lu</p>
<p>École Privée Sainte-Anne (EPSA) 108, Grand-rue, L-9051 Ettelbrück Directrice : Mme Sabine AUGUSTIN Renseignements - tél. : 81 22 10-211 www.sainte-anne.lu</p>		

LES INTERNATS

CENTRE

- Internat Fieldgen, Luxembourg :
accueille les filles de l'École privée
Fieldgen
Renseignements - tél. : 49 94 31-536
www.epf.lu
- Convict Épiscopal de Luxembourg :
accueille les garçons des lycées de la
Ville de Luxembourg
Renseignements - tél. : 44 743-206
www.restena.lu/convict

OUEST/EST

- Atert-Lycée Réiden
accueille un nombre limité de filles et de
garçons du ALR
Renseignements - tél. : 26 62 32 20
www.alr.lu
- Institution St Willibrord, Echternach :
accueille les garçons du lycée
d'Echternach
Renseignements - tél. : 72 03 13-1
www.restena.lu/isw

NORD

- Internat Notre-Dame de Lourdes,
Diekirch :
accueille une cinquantaine de filles des
lycées de Diekirch et d'Ettelbrück
Renseignements - tél. : 80 33 46
- Internat Jos. Schmit, Diekirch :
accueille les élèves des lycées de la
région Ettelbrück-Diekirch
Renseignements - tél. : 80 34 40-1
www.internat-diekirch.lu
- Internat Lycée Technique Hôtelier
Alexis Heck, Diekirch :
accueille les élèves du
Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck
Renseignements - tél. : 80 87 91-1
www.lthah.lu
- Internat de Mersch :
accueille les filles du lycée de Diekirch,
annexe Mersch
Internat de jour pour garçons et filles
Renseignements - tél. : 32 02 22 240
www.lcd.lu
- Pensionnat St Joseph, Ettelbrück :
accueille les garçons du
Lycée Technique Agricole d'Ettelbrück
Renseignements - tél. : 81 79 41-1
www.restena.lu/psje
- École privée Sainte-Anne, Ettelbrück :
accueille les filles
de l'École privée Sainte-Anne
Renseignements - tél. : 81 22 10-211
www.sainte-anne.lu
- Internat du Nord
accueille 24 filles et garçons du
Lycée du Nord
Renseignements - tél. : 26 95 23-1
- Lycée du Nord, Wiltz :
accueille les élèves du Lycée du Nord
Renseignements - tél. : 95 73 73
www.lnw.lu

LES SERVICES D'ORIENTATION ET DE CONSEIL

CPOS - Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires

Qui sommes-nous ?

- Le **CPOS** est une administration du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.
- Le **CPOS** s'adresse aux jeunes à partir de 11 ans, aux parents, tuteurs et familles. Il collabore avec d'autres acteurs professionnels dans le domaine psycho-socio-éducatif.
- Le **CPOS** se compose d'un personnel administratif, de psychologues et d'une documentaliste.

Offres

- ✧ **Informations sur les études post-primaires au Luxembourg et à l'étranger**
Documentation sur les différents systèmes et formations scolaires (filières, programmes, établissements scolaires, internats, etc).
- ✧ **Orientation scolaire et professionnelle**
Bilan, évaluation des intérêts professionnels et entretiens d'aide en orientation.
- ✧ **Accompagnement psychologique et thérapeutique**
Adolescents présentant des difficultés psychologiques et relationnelles, prise en charge individuelle et familiale.
- ✧ **Gestion des subsides et bourses pour études post-primaires au Luxembourg et à l'étranger**
Subsides pour élèves méritants, subsides pour élèves de familles à revenus modestes, subsides en cas de situations familiales difficiles, bourses pour études spéciales post-primaires.
- ✧ **Organisation des cours de rattrapage pour la Ville de Luxembourg**
Cours de rattrapage organisés avant les ajournements de septembre à l'intention des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 8.00 à 12.00 hrs et de 13.30 à 17.30 hrs.

Sur rendez-vous.

Permanence pendant les vacances scolaires.

**Centre de Psychologie
et d'Orientation Scolaires**

280, route de Longwy
L-1940 Luxembourg
Tel: 45 64 64-1 / Fax : 45 45 44
www.cpos.public.lu

SPOS - Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires

Qui sommes-nous ?

- Le **SPOS** est un service qui fonctionne dans chaque lycée secondaire et secondaire technique.
- Le **SPOS** s'adresse aux jeunes à partir de 12 ans, aux parents, tuteurs, familles et enseignants. Il collabore avec d'autres acteurs professionnels dans le domaine psycho-socio-éducatif.
- Le **SPOS** se compose en principe d'un ou de plusieurs psychologues, d'assistants sociaux, d'éducateurs gradués et d'enseignants-orienteurs.

Offres

- ✧ **Informations sur le système scolaire**
Structures et programmes de différents types d'enseignement, conditions d'admission aux différentes formations, différents types de métiers, possibilités de changement d'école, de section et de classe.
- ✧ **Orientation scolaire et professionnelle**
Aptitudes scolaires et professionnelles, intérêts personnels, élaboration de projets professionnels et d'études.
- ✧ **Accompagnement psychologique, pédagogique et social**
Problèmes scolaires: (méthode d'apprentissage, gestion de stress, problèmes personnels et relationnels (mal-être, situations de conflits, séparation, etc), problèmes sociaux (difficultés financières, guidance sociale, lien école-domicile, etc).
- ✧ **Activités para-et périscolaires**
Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie, éducation sexuelle, prévention de la violence, éducation à la santé, médiation scolaire, activités culturelles et sportives.

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi, de préférence sur rendez-vous.

Adresses :

Adresse du lycée. Voir aussi le site Internet du lycée.

ALJ - Action locale pour Jeunes :

- * aide et soutient les jeunes lors du passage de l'école vers le milieu du travail ;
- * aide et renseigne les jeunes chômeurs en vue d'une insertion professionnelle ;
- * informe les jeunes sur les activités de loisirs.

Adresses

- ALJ Luxembourg, 2a, place de Paris,
L-2314 Luxembourg,
tél. : 40 37 05
- ALJ Esch-sur-Alzette, 40-42, rue du Fossé,
L-4123 Esch-sur-Alzette,
tél. : 54 69 69
- ALJ Esch / Annexe Dudelange,
Annexe de l'Hôtel de Ville,
L-3590 Dudelange,
tél. : 51 61 21-208
- ALJ Differdange, 23, Grand-rue,
L-4575 Differdange,
tél. : 58 57 20
- ALJ Ettelbrück, 13, Grand-rue,
L-9050 Ettelbrück, tél. : 81 86 20
- ALJ Grevenmacher, 15, route de Trèves,
L-6793 Grevenmacher,
tél. : 74 86 12
- ALJ Mersch, 9a, impasse A. Kayser,
L-7541 Mersch,
tél. : 32 92 83
- ALJ Redange/Attert, 1, rue de Niederpallen,
L-8506 Redange/Attert,
tél. : 23 62 05 84
- ALJ Wiltz, 8-10, Grand-rue,
L-9540 Wiltz,
tél. : 95 08 57
www.alj.lu

« bif » - Fiches d'informations des métiers et professions



« bif » est un site Internet qui propose des informations détaillées sur tous les métiers. Le site www.bif.lu permet une recherche sur les professions et les métiers par thème, par ordre alphabétique, textuelle. La formation ainsi que les champs d'activités y sont présentés de façon détaillée.

Le site www.bif.lu

Le site Internet www.bif.lu contient une base de données sur 125 métiers et professions auxquels on peut accéder grâce aux formations professionnelles et autres offertes par l'enseignement public luxembourgeois.

Les informations qu'on y trouve sont les suivantes :

- * description du métier (textes et photos) ;
- * champ d'activité du métier ;
- * conditions de travail ;
- * les compétences requises ;
- * les conditions d'accès ;
- * le diplôme final (du CCP au BTS) ;
- * la description de la formation ;
- * les établissements scolaires qui dispensent la formation ;
- * les chambres professionnelles compétentes.

Ce site a été élaboré par un groupe mixte composé de représentants :

- du CPOS,
- des SPOS,
- de l'Orientation professionnelle,
- du Service de la formation professionnelle, du Centre de technologie, de l'Éducation du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
- ainsi que des Chambres professionnelles.

Il constitue une aide précieuse dans la démarche d'orientation professionnelle des jeunes, soit en tant qu'outil de travail pour les professionnels de l'orientation, soit comme aide à l'orientation pour le jeune qui explore le monde des professions.

ADEM - Administration de l'Emploi

Le service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM a pour mission d'aider le jeune et l'adulte dans leur choix de la carrière professionnelle et de la profession.

Les jeunes de tous ordres d'enseignement et les adultes au cours de la vie professionnelle peuvent recourir à l'avis du conseiller d'orientation du service de l'Orientation professionnelle, qui tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités des candidats. Le conseiller d'orientation prend aussi en considération la situation de l'emploi,

son évolution et ses chances d'avenir dans les métiers et professions. Les suites à donner par les candidats sont facultatives à l'égard du conseil d'orientation et du poste d'apprentissage ou du travail proposé.

Les candidats à une formation professionnelle relevant de la législation sur l'apprentissage doivent se présenter au service de l'Orientation professionnelle avant leur entrée en apprentissage.

www.adem.public.lu

Luxembourg :

« Galerie Kons », 2^e étage,
place de la Gare, Luxembourg,
Boîte postale 2208, L-1022 Luxembourg
Tél. : 8002 4646 (appel gratuit)

Wiltz :

25, rue du Château,
L-9516 Wiltz
Tél. : 95 83 84-1

Esch-sur-Alzette :

6a, av. des Hauts-Fourneaux,
L-4362 Esch-sur-Alzette
& 21, rue Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette
Tél. : 54 10 54-215

Diekirch :

2, rue Clairefontaine,
L-9220 Diekirch,
Tél. : 80 29 29-1

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen, L-2926 Luxembourg
Tél. : 2478 5239
www.men.public.lu

Chambres Professionnelles

• Chambre d'Agriculture

261, route d'Arlon, L-8011 Strassen
Tél. : 31 38 76-1 / Fax : 31 38 75
www.lwk.lu
- informations sur les métiers de l'agriculture.

• Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi,
L-2981 Luxembourg
Tél. : 42 39 39-1 / Fax : 43 83 26
www.cc.lu
- informations sur les professions de la
vente, du commerce, de l'hôtellerie,
de l'industrie.

• Chambre des Salariés

18, rue Auguste Lumière,
L-1950 Luxembourg
Tél. : 48 86 16-1 / Fax : 48 06 14
www.csl.lu
- informations sur les droits des salariés.

• Chambre de Travail

18, rue Auguste Lumière,
L-1950 Luxembourg
Tél. : 48 86 16-1 / Fax : 48 06 14
www.akl.lu
- informations sur les professions
dans les domaines artisanal, industriel
et agricole.